

Le transport d'élèves handicapés dysfonctionne

Les nouvelles règles de transport d'élèves en situation de handicap, lancées après un appel d'offres par le Département de la Manche, perturbent fortement la rentrée 2023. Une jeune fille témoigne.



Virginie Bartholomé et Pauline Monteil.
| PHOTO : OUEST-FRANCE

Enquête

Vendredi 1^{er} septembre. Nous sommes à l'approche de la rentrée scolaire dans la Manche. Un petit séisme s'est déclenché au sein des murs du Département. Trois des sept entreprises non-manchoises de transport d'élèves en situation de handicap, lauréates de l'appel d'offres lancé quelques mois plus tôt, viennent de faire faux bond. Faute de chauffeurs ou de partenaires locaux, elles se désistent du marché au dernier moment, laissant 82 élèves sur le carreau pour se rendre à l'école le 4 septembre. « Ils ont été défaillants pour assurer leur mission. Une procédure va être lancée pour clôturer le marché avec ces sociétés-là », enrage alors Jean Morin, président du conseil départemental.

« C'est désolant »

Résolu trois semaines plus tard grâce aux quatre sociétés restantes, le problème n'a pas surpris Mathieu Destaerke, coordinateur au siège de Titi Floris, une des compagnies opérationnelles. « Le Département s'est fait avoir, assure-t-il. On les connaît très bien, elles savent se vendre. Mais deux ou trois jours avant le Jour J, elles se défilent. C'est désolant »

lant et elles créent énormément de tort aux sociétés de transport. » De 61 passagers, son entreprise en absorbe maintenant 141. « Tout roule normalement désormais », rassure-t-il.

Seulement, ce n'est pas le seul hic qui bouleverse cette rentrée 2023. Avec son appel d'offres, le Département a bousculé totalement les règles établies jusqu'à ce jour. Les transports individuels, jusque-là accordés très largement, se transforment pour beaucoup en transports collectifs. Un choix économique, selon ce professionnel du transport. « Il fallait changer les choses au vu des volumes d'argent dépensés, avance Mathieu Destaerke. Mais ce choix politique ne nous incombe pas. Nous respectons à la lettre les notifications déposées par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). »

« Trouver une solution »

Pauline Monteil, élève atteinte d'autisme, explique les conséquences de ce changement politique orchestré par le Département. « Avant, les taxis m'emmenaient suivant mon emploi du temps. Maintenant que je suis transportée avec d'autres personnes qui présentent des handicaps différents, je suis obligée de me lever à 5 h 30 tous les matins pour partir une heure plus tard. Le soir, je rentre à 19 h 30. C'est compliqué. »

Elle livre, pleine de désarroi : « De base, j'ai du mal à trouver le sommeil en raison de mon handicap. Mais désormais, même si j'ai un bon emploi du temps, je ne le supporte plus. Je m'endors régulièrement en cours. Pareil pour mes devoirs à la maison, je ne les assume plus. » Et sa mère, Virginie Bartholomé d'aborder : « Elle est de nouveau malade. Elle retourne à l'infirmerie. À cause du trop-plein de stress et d'anxio-



De nombreux problèmes de transport d'enfants en situation de handicap sont à déplorer dans la Manche depuis la rentrée scolaire, lundi 4 septembre. Photo d'illustration.
| PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

se. Il faut vite trouver une solution, on ne peut pas laisser des enfants dans une telle souffrance ! »

Les cernes creusés, une pile de médicaments à son chevet, la jeune fille de 17 ans confie avaler désormais douze cachets par jour, contre un seul au mois d'août. Sa scolarité s'écroule en dépit d'un potentiel brillant - Pauline Monteil a obtenu les félicitations du conseil de classe l'année dernière. « Aller à l'école, c'est très éprouvant pour les per-

sonnes autistes. J'ai besoin de sommeil, de calme, et d'isolement social. Des choses que je n'ai plus depuis la rentrée. La dernière fois, je n'ai même pas pu terminer mon contrôle, j'avais tellement mal à la tête. » Elle milite pour une chose : un retour à la normale. Sachant que le dernier courrier en date reçu lui accordait, en avril 2022, un transport individuel jusqu'à septembre 2024.

Tom SAVARY.

Arthur ne peut pas être scolarisé normalement

Le témoignage

Âgé de 12 ans, Arthur est passionné par les tracteurs et ne rêve que d'une chose : travailler dans le milieu agricole. Atteint de dyspraxie et de troubles dysgraphiques, il vit avec ses parents et ses deux sœurs aînées à Cerisy-la-Salle. Et est scolarisé en cinquième traditionnelle dans le collège de la commune, alors qu'il pourrait prétendre à fréquenter une Unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis), adaptée à ses troubles de l'apprentissage.

« On a reçu une notification en juillet, après une sixième très compliquée, se souvient Mélanie Sauvey, sa maman. Arthur a d'abord été sur liste d'attente à Gavray, puis à Marigny-le-Lozon. » Mais si l'adolescent obtenait une place, il ne pourrait accéder en cours. Faute de transport parcourant la dizaine de kilomètres de son domicile jusqu'à l'établissement scolaire.

Dans la Manche, les règles du transport scolaire des enfants handicapés ont changé à la rentrée 2023. Jusqu'ici dans les mains des taxis indépendants, le marché, porté par le conseil départemental, a été remporté par sept sociétés hors département. À la suite de la mise en place du nouveau dispositif, une cinquantaine de familles se seraient trouvées sans solution pour conduire leur enfant à l'école.

« Ça s'ajoute à tout le reste »

« C'est toujours aux parents d'enfants handicapés de se bagarrer, regrette la Cerisyaise. Le problème de transport s'ajoute à tout le reste. On nous a refusé le transport direct sous le prétexte qu'il n'avait pas de transport l'année dernière, donc il ne pouvait y prétendre cette année. Son père n'a pas le permis et je suis assistante maternelle : je ne



Pas assez autonome pour prendre une ligne de transport classique, Arthur pourrait passer à côté de la place qui l'attend en Ulis.
| PHOTO : THOMAS BRÉGARDIS / ARCHIVES OUEST-FRANCE

peux pas conduire Arthur à l'école avec, à l'arrière, les enfants que je garde. »

Arthur pourrait donc passer son année au collège de Cerisy-la-Salle, accompagné de son AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) « Les professeurs font ce qu'ils peuvent. Arthur est volontaire, courageux mais a une fatigabilité énorme. L'Ulis aurait pu lui permettre de se réconcilier avec l'école mais on laisse cet enfant en situation d'échec. »

Kristell LE GALL.

« Cela n'a pas été simple », concède le Département

Entretien

Nicole Godard, vice-présidente du conseil départemental de la Manche en charge de l'action sociale.



| PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

La rentrée a été quelque peu chaotique. La situation est-elle réglée ?

Tout d'abord, il faut savoir que 550 enfants sont concernés par le transport en situation de handicap. Et le Département de la Manche a lancé un appel d'offres pour ce marché. Sept entreprises ont répondu. Mal-

heureusement, trois ont été très défaillantes et un certain nombre d'élèves n'ont pas pu être pris en charge à la rentrée.

Nous avons réagi très rapidement au niveau des services et d'autres sociétés ont pu assurer le transport. Mais il a fallu un peu de temps. De plus, 144 jeunes ont été inscrits à ce dispositif après la rentrée. Cela n'a pas été simple. Aujourd'hui, seuls sept transports n'ont pas encore de solution mais cela ne saurait tarder.

Autre problème : le retour aux transports collectifs...

Avant le Covid, les transports se faisaient déjà en collectif. Nous revenons à ce cahier des charges, en adaptant au cas par cas en fonction du handicap du jeune.

Quelles sont les raisons de ce changement ?

Nous avons laissé un peu de temps après la crise sanitaire. Et nous l'avons précisé dans le cadre du nouveau cahier des charges, où nous parlons d'écologie, de réduction du nombre de véhicules sur les routes, etc. À partir du moment où nous pouvons récupérer plusieurs enfants en même temps, c'est important de le faire. Forcément, le « confort » de transport s'en ressent un peu.

Donc, seule la raison écologique a motivé votre choix ? Il n'y a pas de motifs économiques ?

Depuis quelques années, le nombre d'enfants pris en charge par le Département a fortement augmenté. Et les montants aussi. Donc il a fallu rentrer

dans un cadre réglementaire, et s'y conformer en lançant ce marché public.

Pourquoi les familles n'ont-elles jamais été informées de ces nouvelles modalités ?

L'important pour les familles, c'est la prise en charge. On y répond.

Mais il y a bien eu un déficit de communication ?

Je ne pense pas. Peut-être. C'est plus un problème d'organisation au niveau des transports. Du fait de cette période Covid, les gens se sont habitués à ces transports individuels. Mais cela ne pouvait pas perdurer.

Propos recueillis par Tom SAVARY.

Cette société dévoile son mode de recrutement

Après le faux bond imprévu de trois sociétés de transport pour élèves en situation de handicap à la veille de la rentrée dans la Manche, Titi Floris, entreprise basée en Loire-Atlantique, s'est démenée pour pallier la volte-face de ses confrères.

Du jour au lendemain, 80 passagers se sont ajoutés à sa liste d'élèves à transporter. Mais des questions subsistent pour les parents. Comment s'est déroulé le recrutement ? Y a-t-il eu suffisamment de précautions prises en termes de sécurité ? Les effectifs sont-ils désormais stables ?

Mathieu Destaerke, coordinateur au siège de l'entreprise nantaise, répond quant au processus de recrutement mis en place. « Ce n'était évidemment pas la solution idéale pour commencer. Il a fallu trouver des solutions rapides et efficaces dans

une situation d'urgence. Habituellement, nous avons une formation initiale d'une journée. Nous avons dû la repousser. Mais une vérification du casier judiciaire est systématique. Nous rencontrons chaque personne pour nous assurer de sa capacité à travailler auprès des jeunes. Puis nous réalisons un test de conduite au candidat. »

Mais qu'en est-il des quinze offres d'emploi, soit un quart des effectifs totaux, toujours inscrites sur la page internet de la société ? « C'est par anticipation, assure-t-il. Cela nous permet de remédier à des besoins naissants. Par exemple, en cas d'arrêt maladie, nous sommes prêts à dire aux familles : dès ce soir, vous avez un remplaçant. »

Tom SAVARY.

Avec Agir, la Manche veut aider les réfugiés

Dans le cadre de la Semaine de l'intégration, du 16 au 20 octobre, préfet de la Manche et France terre d'asile ont lancé, lundi, le programme d'Accompagnement global et individualisé des réfugiés (Agir).

Aux côtés de Maud Vallée de France terre d'asile, directrice d'Agir, le préfet de la Manche, Xavier Brunetière, a lancé, lundi, à Saint-Lô, le programme d'Accompagnement global et individualisé des réfugiés (Agir). « Vingt départements ont été concernés l'an dernier. Cette fois, la Manche l'est à son tour dans le cadre d'un programme national triennal », a expliqué Maud Vallée.

« Si la Semaine d'intégration a pour objectif de mettre en lumière toutes les actions menées dans le département sur les différents modes d'accompagnement des réfugiés et sur le parcours de ceux qui se sont intégrés, Agir est un programme national d'accompagnement global individualisé des réfugiés, a souligné le préfet. Il a pour objectif, en vingt-quatre mois, de leur permettre d'accéder à un logement et à un emploi avec un suivi, un encadrement, au cas par cas et un accès à une formation. » Agir est un programme en deux temps : une prestation d'accompa-

gnement avec des référents pour un droit au logement et à l'emploi ; la coordination par France terre d'asile de tous les partenaires (une centaine dans le département) qui viennent en aide aux réfugiés. Le tout validé par l'Office de l'immigration et de l'intégration (l'Ofii).

La maîtrise du français

En 2022, sur son territoire, la Manche enregistrait 373 réfugiés bénéficiant du droit de protection internationale. Plus de 50 % étaient Afghans, les autres réfugiés étant issus du Soudan, d'Érythrée, du Nigeria, de l'Afrique subsaharienne... « On enregistre vingt nationalités différentes en 2022, précise Maud Vallée. Les réfugiés peuvent profiter du programme Agir, sous réserve d'avoir été repérés : du fait de leur demande d'asile, du bénéfice d'une protection internationale et de leur fréquentation des services qui peuvent leur venir en aide (Cada, Caf, service public de l'emploi...). » Pour prétendre au programme Agir,



Le préfet de la Manche (au centre) et la directrice d'Agir et de France terre d'asile, Maud Vallée (au fond), ont lancé, lundi, pour la Manche, le programme Agir en faveur de l'intégration des réfugiés.
| PHOTO : OUEST-FRANCE

le réfugié doit être volontaire, avoir obtenu son droit d'asile et donc son droit à une protection internationale et avoir signé un contrat d'intégration républicaine. Alors, tout réfugié peut espérer intégrer ce suivi Agir pour tenter d'accéder au logement et à l'emploi durant une période de suivi de vingt-quatre mois.

En France, un objectif a été fixé. Un taux de réussite d'intégration pour avoir accès à un logement de 80 % et un taux de 60 % pour avoir accès à un emploi. Cela passe par une formation et la maîtrise de la langue française : « La première porte d'entrée pour espérer obtenir un travail. » Yann HALOPEAU.

CFTC Dans notre édition d'hier, nous attribuions à la CFDT un changement de président départemental. Il fallait bien lire CFTC, laquelle a tenu son congrès à Barneville-Carteret. Fabrice Poudroux, représentant de sa branche éducation pour le secteur de Coutances, succède à Philippe Bellot qui en avait tenu les rênes pendant 12 ans.

la Place

Réservé à nos abonnés

Venez soutenir les Malherbistes face à Quevilly, le 11 novembre à Caen !

Flashez-moi ou rendez-vous sur laplace.ouest-france.fr

ouest france